

## REGLEMENT COURSE À PIED

### LA FUSION

7 Juin 2026

#### Article 1- Organisation et présentation de la course

Le 7 Juin 2026, la Mairie de Pairs organise la 2nd édition de la course à pied « La Fusion ».

L'évènement propose 4 courses pour les enfants âgés de 6 à 13ans.

Le tracé du parcours passe par le parc de Choisy et le Stade Charles Moureu situés dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement de PARIS.

Le parcours empruntera les chemins et les allées du parc ainsi que la piste d'athlétisme du Stade.

4 courses de 1 km à 2.5km seront proposées sur une boucle de 1km.

#### Article 2 - Conditions préalables à la participation

La course de 1km est ouverte aux enfants (filles et garçons) âgés de 6 à 7 ans, le jour de l'épreuve.  
Possibilité pour les parents qui le souhaitent d'accompagner leur enfant sur le parcours.

La course de 1.5 km est ouverte aux enfants (filles et garçons) âgés de 8 à 9 ans, le jour de l'épreuve.  
Possibilité pour les parents qui le souhaitent d'accompagner leur enfant sur le parcours.

La course de 2 km est ouverte aux enfants (filles et garçons) âgés de 10 à 11 ans, le jour de l'épreuve

La course de 2.5 km est ouverte aux enfants (filles et garçons) âgés de 12 à 13 ans, le jour de l'épreuve

#### Article 3 - Assurances et Sécurité

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des vols, pertes, accidents ou défaillances dus à un mauvais état de santé ou au non-respect des règles de course.

Les concurrents non licenciés devront s'assurer individuellement.

L'épreuve sera encadrée par les éducateurs sportifs de la Ville de Paris, les signaleurs et la police municipale. L'ensemble du parcours sera sécurisé jusqu'au passage de la ligne d'arrivée. Il est formellement interdit de participer à la course avec un animal, même tenue en laisse.

#### Article 4 - Inscriptions

Sur le site web [www.ats-sport.com](http://www.ats-sport.com) ou sur place dans la limite des places disponibles.

Inscriptions limitées à 200 participants.

**Toute inscription vaut pour acceptation du règlement**

**En cas de désistement merci d'en informer l'organisation par mail afin qu'un autre enfant puisse s'inscrire à votre place ([fabrice.ducloux@paris.fr](mailto:fabrice.ducloux@paris.fr))**

Il est interdit de rétrocéder son dossard à une tierce personne ou de courir sans dossard.

Chaque coureur en infraction sera reconnu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué durant les épreuves.

**La participation des mineurs à la compétition est soumise à une autorisation parentale et :**

- Soit à la présentation à l'Organisateur d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.

- Soit à la signature par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur d'une attestation confirmant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé donne lieu à une réponse négative : [https://pps.athle.fr/downloads/questionnaire\\_sante\\_mineur.pdf](https://pps.athle.fr/downloads/questionnaire_sante_mineur.pdf) (page 1 seulement).

- À défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Article 5 - Retrait des dossards

Inscriptions (dans la limite des dossards disponibles) et remise des dossards au centre Sportif Charles Moureu situé 17 Avenue Edison – 75013 Paris : **Le dimanche 7 juin de 9h00 à 9h45.**

Le dossard doit être porté par l'enfant et se positionne sur le devant, en dessous de la poitrine. Il doit être visible à tout moment de la course.

Des épingles seront fournies par l'organisation.

Attention, le port du dossard sur la cuisse, dans le dos ou ailleurs est interdit.

Article 6 – Horaire des courses

9h00 à 9h45 : récupération des dossards

10h00-10h15 : échauffement collectif course 6-7 ans et 8-9 ans

10h20 : départ course 6-7 ans

10h40 : départ course 8-9 ans

11h00-11h15 : échauffement collectif course 10-11ans et 12-13ans

11h20 : départ course 10-11 ans

11h45 : départ course 12-13 ans

Remise des récompenses à partir de 12h15

## Article 7 - Chronométrage

Le chronométrage sera assuré par le système SPORT LAB composé d'une ligne d'arrivée de 3m et d'un lecteur enregistreur.

Tous les inscrits se verront remettre une puce de chronométrage lors du retrait des dossards.

En l'absence du dossard correctement positionné (fixé sur le buste avec 4 épingles et visible dans son intégralité) le participant ne pourra être classé à l'arrivée.

Les résultats seront disponibles à la fin des courses au point d'arrivée et sur le site d'ATS-SPORT.

## Article 8 - Annulation ou interruption définitive de l'épreuve

Dans l'hypothèse d'annulation ou interruption définitive de l'épreuve pour toute raison hors du contrôle de l'organisation et en particulier, tout cas de force majeure, toute décision des autorités publiques (en particulier motivée par des raisons de santé publique, de sécurité ou de préservation de l'ordre public), tout risque d'intempéries ou intempéries avérées.

L'organisateur n'encourt aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents. Les concurrents renoncent à toute réclamation.

## Article 9 - Déroulement de la course

- Le parcours est signalé (rubalise, barrière, marquage au sol, oriflamme)
- Les participants doivent suivre le fléchage du parcours sous peine d'être disqualifiés
- Il est possible pour les enfants âgés de 6 à 9ans inscrits sur la course de se faire accompagner par un adulte.
- Des contrôles seront effectués sur le parcours
- Un ravitaillement sera mis en place à l'arrivée de chaque course. Un ravitaillement en eau sera mis en place à mi-parcours à l'entrée du parc après chaque tour tous les 500m.
- Le parcours 6-7 ans de 1 km est constitué d'un tour.
- Le parcours 8-9 ans de 1.5 km est constitué d'un tour + 1 boucle dans le parc de Choisy
- Le parcours de 2 km est constitué d'un tour + 2 boucles dans le parc de Choisy
- Le parcours de 2.5 km est constitué d'un tour + 3 boucles dans le parc de Choisy

## Article 10 - Responsabilité des coureurs

Les participants doivent :

- Connaître les règles et les appliquer.
- Respecter les autres participants, les organisateurs et les spectateurs tout au long du parcours.
- Suivre les indications de l'organisation et les consignes de course.
- Informer l'organisation en cas d'abandon.
- Être bien préparé pour l'épreuve et avoir un matériel adapté à ce type de compétition.
- Ne pas utiliser de moyen de communication et audio qui détournerait l'attention.
- Respecter les zones de propreté clairement signalées par l'organisation.
- Éviter toutes démonstrations politiques et religieuses.

- Porter une attention toute particulière au respect de l'environnement.

#### Article 11 - Dotations

Un t-shirt sera offert à chaque participant.

Les 3 premiers au scratch masculin et féminin de chaque course se verront remettre une récompense.

Les remises de prix se feront à l'issue des courses, la distribution est soumise à la présence des vainqueurs, aucun lot ne pourra être retiré à l'avance par respect des organisateurs.

#### Article 12 - Droit à l'image

De par sa participation à la Course « La Fusion », chaque participant autorise expressément l'organisateur (et/ou ses ayants droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la course en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée en matière de droits d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires applicables, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.